

## **Compte rendu de la réunion du Conseil Municipal du 8 décembre 2014**

Le huit décembre 2014 à vingt heures, sous la présidence de Monique SEMAVOINE, Maire, se sont réunis les membres du Conseil Municipal de Mazères-Lezons.

Présents : Monique SEMAVOINE, Roger PEDEFLOUS, Nicole LE DIEU DE VILLE, Éric CAZABAT, Laurent JOUANLONG, Nicole BILHOU, Danièle GULLON-LOPEZ, Alain LUCOT, Maryline PEYROULET, Nicole DUFAU, Rebecca LAFON, Francis LANDES, Loetitia ROLLIER, Olivier SABLÉ, Christophe CARRERE, Anne CHAUVANCY, Vincent CHARLOT.

Procurations : Jean-Jacques BORDENAVE à Nicole DUFAU, Françoise MARQUES DE FIGUEIREDO à Roger PEDEFLOUS.

Excusés : Néant.

La séance est ouverte à 20h

Loetitia ROLLIER est désignée comme secrétaire de séance

Ordre du jour :

### **Désignation d'un Conseiller Communautaire en vue de siéger à la Communauté d'agglomération Pau Pyrénées** :

Par décision en date du 20 juin 2014, le Conseil Constitutionnel a déclaré contraire à la Constitution les dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales autorisant des accords locaux, ce qui avait permis de porter le nombre de délégués de la Communauté d'agglomération Pau-Pyrénées de 53 à 65 membres afin d'assurer une meilleure représentation des communes.

Cette décision est rendue applicable au 14 décembre 2014, compte tenu du renouvellement intégral du conseil municipal de la Commune de Lescar.

Ainsi en application de l'article L.5211-6-III à V du Code Général des Collectivités territoriales qui fixe une répartition automatique des sièges à la représentation proportionnelle à la plus forte moyenne, la Commune de Mazères-Lezons ne disposera plus dorénavant que d'un siège au lieu et place des deux sièges actuels.

Le Conseil municipal désigne donc à l'unanimité Mme le Maire pour représenter la Commune au sein de la Communauté d'agglomération Pau Pyrénées à compter du 14 décembre prochain.

### **Engagement des dépenses d'investissement 2015 dans l'attente du vote du budget primitif** :

Le Conseil municipal procède à une ouverture de crédits d'investissements pour l'année 2015 à hauteur de 100 000 euros afin de faire face à des travaux ou des acquisitions urgentes en début d'exercice, dans l'attente du vote du budget primitif 2015 (unanimité).

### **Modification des statuts du syndicat Intercommunal du Centre de Loisirs de Narcastet.**

Le Conseil municipal approuve à l'unanimité les nouveaux statuts adoptés par le comité syndical du Syndicat Intercommunal Centre de loisirs de Narcastet, le 4 novembre 2014.

Cette modification prend en compte l'abandon des compétences « Centre de loisirs » et « hébergement » et modifie le nom du Syndicat qui s'appellera dorénavant Syndicat Intercommunal Centre Equestre de Narcastet. (unanimité)

### **Coupe de bois 2014/2015 :**

Enfin Le Conseil municipal arrête également la coupe de bois pour l'année 2015. Quinze lots ont été constitués et seront vendus aux administrés au prix unitaire de 25 euros le lot (unanimité).

### **Questions diverses :**

Madame le Maire informe le Conseil municipal que la Commune, qui avait présenté pour la première fois cette année sa candidature au concours départemental des villes et villages fleuris a reçu le prix de la première participation. Cette distinction a d'autant plus de valeur d'encouragement que seules 7 communes sur les 30 qui concouraient pour la 1<sup>ère</sup> fois ont obtenu cette récompense. Elle félicite chaleureusement les agents communaux pour leur investissement dans cette démarche.

***L'ensemble des délibérations est consultable sur simple demande auprès des services administratifs de la Mairie.***